



## Assemblée générale

Distr.  
GÉNÉRALE

A/49/562  
21 octobre 1994  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ESPAGNOL

Quarante-neuvième session  
Point 37 b) de l'ordre du jour

RENFORCEMENT DE LA COORDINATION DE L'AIDE HUMANITAIRE ET DES  
SECOURS EN CAS DE CATASTROPHE FOURNIS PAR L'ORGANISATION DES  
NATIONS UNIES, Y COMPRIS L'ASSISTANCE ÉCONOMIQUE SPÉCIALE :  
ASSISTANCE ÉCONOMIQUE SPÉCIALE À CERTAINS PAYS OU RÉGIONS

### Rapport du Secrétaire général

#### TABLE DES MATIÈRES

|                                                                                           | <u>Paragraphes</u> | <u>Page</u> |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|-------------|
| I. GÉNÉRALITÉS . . . . .                                                                  | 1 - 6              | 3           |
| II. SITUATION ÉCONOMIQUE EN 1993 ET PERSPECTIVES<br>POUR 1994 . . . . .                   | 7 - 13             | 4           |
| A. Situation économique en 1993 . . . . .                                                 | 7 - 11             | 4           |
| B. Perspectives économiques pour 1994 . . . . .                                           | 12 - 13            | 5           |
| III. RELÈVEMENT ET RENFORCEMENT DE LA DÉMOCRATIE :<br>OBSTACLES ET PERSPECTIVES . . . . . | 14 - 21            | 5           |
| IV. RELÈVEMENT ET DÉMOCRATISATION : LES ACQUIS . . . . .                                  | 22 - 30            | 7           |
| A. Besoins financiers et réponse de la communauté<br>internationale . . . . .             | 22 - 25            | 7           |
| B. Avancement des projets . . . . .                                                       | 26 - 30            | 7           |

TABLE DES MATIÈRES (suite)

|                                                                                                                                                  | <u>Paragraphes</u> | <u>Page</u> |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|-------------|
| ANNEXE                                                                                                                                           |                    |             |
| Avancement des principaux programmes et projets de reconstruction nationale . . . . .                                                            | 1 - 58             | 9           |
| A. Réinsertion économique et sociale des anciens combattants du FMLN et des soldats démobilisés et problème de l'occupation des terres . . . . . | 1 - 21             | 9           |
| 1. Réinsertion en milieu rural . . . . .                                                                                                         | 5 - 13             | 10          |
| 2. Réinsertion en milieu urbain . . . . .                                                                                                        | 14 - 19            | 12          |
| 3. Assistance aux invalides de guerre . . . . .                                                                                                  | 20 - 21            | 13          |
| B. Assistance aux populations touchées par le conflit . . . . .                                                                                  | 22 - 34            | 13          |
| 1. Secrétariat à la reconstruction nationale .                                                                                                   | 23 - 25            | 14          |
| 2. Fonds d'investissement social . . . . .                                                                                                       | 26 - 29            | 14          |
| 3. Autres initiatives . . . . .                                                                                                                  | 30 - 32            | 15          |
| 4. Infrastructures de base . . . . .                                                                                                             | 33 - 34            | 16          |
| C. Renforcement des institutions démocratiques . .                                                                                               | 35 - 58            | 16          |
| 1. Système judiciaire . . . . .                                                                                                                  | 36 - 41            | 16          |
| 2. Processus électoral . . . . .                                                                                                                 | 42 - 45            | 18          |
| 3. Académie nationale de sécurité publique (ANSP) et police nationale civile (PNC) . .                                                           | 46 - 52            | 19          |
| 4. Bureau du Procureur national chargé de la défense des droits de l'homme . . . . .                                                             | 53 - 58            | 20          |

## I. GÉNÉRALITÉS

1. En El Salvador, il faut maintenant reconstruire l'économie et le tissu social, consolider le nouvel État démocratique et venir à bout de la pauvreté dans laquelle vit une grande partie de la population.

2. L'Accord de paix de Chapultepec (Mexique) signé en janvier 1992 par le Gouvernement salvadorien et le Frente Farabundo Martí para la Liberación Nacional (FMLN)<sup>1</sup> a permis de mettre officiellement un terme à un conflit politico-militaire vieux de 12 ans qui a coûté la vie à 75 000 personnes, a contraint environ un Salvadorien sur cinq à émigrer et des centaines de milliers d'autres à se déplacer dans le pays et a provoqué des destructions d'infrastructures économiques et sociales d'un coût estimé à 1,6 milliard de dollars. Dans l'Accord de Chapultepec et ceux qui l'ont précédé, les parties se sont engagées à créer les conditions requises pour mettre fin au conflit armé; à s'attaquer à certaines de ses causes en établissant un nouveau modèle social démocratique et participatif et à faciliter un effort massif de relèvement national.

3. Les engagements concernent notamment : a) la démilitarisation du pays au moyen de la transformation et de la réduction des forces armées d'El Salvador, de la démobilisation des combattants du FMLN et de la réinsertion sociale des intéressés; b) le remplacement de l'ancienne police (militaire) par la Police nationale civile, dont les membres sont formés par la nouvelle Académie nationale de sécurité publique; c) la réforme du système judiciaire, avec la création du Conseil national de la magistrature et de son école de formation juridique et de la fonction de procureur général chargé de la défense des droits de l'homme; d) la réforme du système électoral; et e) des réformes et des accords économiques et sociaux, dont la création d'un forum de concertation économique et sociale et l'exécution d'un plan de relèvement national qui a pour objet d'appuyer le processus de paix et de réconciliation nationale en créant les conditions nécessaires à la réinsertion sociale et économique des personnes les plus touchées par le conflit et qui est conçu de manière à compléter les programmes centraux d'investissement et de dépaupérisation.

4. Deux ans et demi se sont écoulés depuis la signature des Accords. La période qui a suivi la fin du conflit a été consacrée aux mesures d'urgence nécessaires pour faire aboutir le processus complexe de démobilisation et parer à ses conséquences immédiates. Après quoi, il a fallu s'attaquer à des tâches de plus longue haleine : il fallait créer et consolider les institutions démocratiques et passer des secours d'urgence à des projets de relèvement et de développement qui permettent de réintégrer les anciens combattants du FMLN et les soldats démobilisés des forces armées dans la société civile, de répondre intégralement aux besoins des groupes les plus touchés par le conflit et, enfin, de reconstituer le tissu social, familial et national.

5. La consolidation de la paix passe nécessairement par le relèvement, la participation démocratique et le développement. Cette vaste tâche doit être réalisée dans le contexte d'une situation économique très complexe. Le relèvement national, étroitement lié à l'état de l'économie salvadorienne, dépend du redressement et de la croissance de cette dernière. Il y aura relèvement si la croissance économique et la productivité augmentent, si des

/...

emplois permanents sont créés et si l'on parvient à faire baisser les indices de pauvreté, à développer et améliorer les services sociaux, à renforcer les mécanismes de participation et à restaurer la crédibilité du système judiciaire. Il faut aussi envisager de moderniser l'État et de réformer la structure des finances publiques.

6. Aux coûts humains et matériels du conflit s'ajoute une situation socio-économique telle que 60 % des Salvadoriens vivent dans la pauvreté et 25 % à 30 % au moins dans la pauvreté extrême. De plus, les revenus réels ont baissé et l'aide bilatérale a diminué depuis 10 ans.

## II. SITUATION ÉCONOMIQUE EN 1993 ET PERSPECTIVES POUR 1994

### A. Situation économique en 1993

7. En 1993, le produit intérieur brut (PIB) et le PIB par habitant ont augmenté respectivement de 5 % et de 2,4 %. Le taux d'inflation, en net recul, a été ramené à 12 %, soit le taux le plus bas depuis cinq ans. Par ailleurs, le déficit budgétaire s'est contracté pour ne plus représenter que 3 % du PIB grâce, dans une large mesure, à l'augmentation des recettes et à la rationalisation des dépenses.

8. Les exportations de biens ont dépassé les 720 millions de dollars, niveau qui n'avait pas été atteint depuis 1986. Ce regain de dynamisme tient à l'augmentation des exportations de café et des exportations de produits non traditionnels destinées au marché centraméricain, favorisées par la réduction ou la suppression des obstacles au commerce – principalement au Guatemala et au Honduras.

9. En dépit de l'augmentation des exportations (21 %), la balance commerciale a accusé un déficit de plus de 1,17 milliard de dollars qui a été compensé par des entrées de devises correspondant essentiellement aux envois de fonds des émigrés et à des dons. Les envois de fonds, estimés à 825 millions de dollars, ont contribué à stabiliser le taux de change nominal tout au long de l'année, ce qui explique que la monnaie ne se soit dépréciée que de 3 % sur une base annuelle. En revanche, le taux de change réel a chuté à nouveau, d'où une baisse des prix des importations, une hausse de celui des exportations et une détérioration de la balance commerciale.

10. Les réserves nettes de devises ont atteint 650 millions de dollars, 30 % de plus qu'en 1992. L'encours de la dette extérieure à la fin de 1993 était de 1,994 milliard de dollars, soit moins qu'à la fin de 1989; les économies que la renégociation de la dette a permis de réaliser en quatre ans se chiffrent à 679 millions de dollars; 88 % de ces économies ont été réalisées en 1993. Enfin, les recettes fiscales, qui représentaient 8,3 % du PIB en 1992, en représentaient 9,4 % en 1993.

11. Ainsi qu'il était indiqué dans le rapport de 1993, l'économie salvadorienne continue d'être tributaire des envois de fonds des émigrés ainsi que des dons et prêts extérieurs en raison de la précarité de l'équilibre budgétaire et de l'insuffisance des ressources nationales.

/...

## B. Perspectives économiques pour 1994

12. Le Gouvernement s'est fixé pour principaux objectifs macro-économiques pour 1994 de porter le taux de croissance économique de 5 % à 5,5 %; de continuer à réduire le taux d'inflation (son objectif étant de le ramener de 12 % à 8 %); de maintenir le déficit du secteur public non financier à 2 % au plus du PIB; d'augmenter les ressources budgétaires; d'accroître l'épargne nationale et les investissements productifs; de consolider la réforme des finances publiques et de rendre le système financier plus efficace et plus compétitif.

13. Le déficit de la balance commerciale devrait augmenter de 8 % et l'on prévoit un accroissement des envois de fonds de 41 millions de dollars par rapport à 1993. Le financement du déficit de la balance commerciale devrait continuer à être tributaire de ces envois et des dons (les uns et les autres très incertains à moyen terme) ainsi que des prêts publics et des apports de capitaux privés. Les prévisions concernant la balance des paiements sont satisfaisantes : on s'attend à une augmentation d'environ 75 millions de dollars des réserves nettes de devises.

## III. RELÈVEMENT ET RENFORCEMENT DE LA DÉMOCRATIE : OBSTACLES ET PERSPECTIVES

14. La consolidation de la paix, qui passe par le relèvement national, l'aide aux groupes pauvres touchés par le conflit et le renforcement de la démocratie, devrait être coordonnée avec le programme d'ajustement structurel et de stabilisation économique. Il faut faire du respect des Accords de paix et de l'exécution des programmes qui en découlent le pivot du plan de développement économique et social du pays et du programme de modernisation de l'État. De fait, bon nombre des projets découlant des Accords de paix sont subordonnés aux réformes et aux objectifs économiques du Gouvernement. Cela dit, il serait difficile de mener à bien les projets découlant des Accords en l'absence de stabilité économique.

15. L'exécution des programmes de relèvement national et de renforcement de la démocratie devra en grande partie être financée par des fonds extérieurs compte tenu des limites que le programme de stabilisation impose au déficit budgétaire et à son financement par des ressources internes. La redistribution des ressources budgétaires, la privatisation et la réforme budgétaire, devraient libérer davantage des ressources internes pour ces programmes ainsi que pour la lutte contre le paupérisme, sans que cela remette en cause les disciplines imposées par les programmes de stabilisation.

16. L'exécution, dans les délais prévus, des programmes d'assistance aux anciens combattants et aux soldats démobilisés stipulés dans les Accords ne suffira pas à garantir la réinsertion durable de ces derniers : il faut prévoir des projets complémentaires de développement qui permettent de fournir des emplois permanents et d'assurer un revenu minimum aux intéressés et favorisent la reconstitution du tissu social. Pour que la réinsertion soit durable, il faudra modifier dans l'immédiat et à moyen terme ces programmes ainsi que ceux qui intéressent la population civile des régions touchées par le conflit; et compléter les initiatives en cours par de nouveaux projets de réinsertion et

/...

d'intégration économique, sociale et politique qui aillent au-delà des mesures d'urgence et préparent un développement durable. Si le minimum vital n'est pas assuré aux populations vivant dans les régions touchées par le conflit, l'explosion sociale risque d'être inévitable.

17. Des évaluations ponctuelles de certains projets, en particulier de projets de réinsertion en milieu rural, montrent que les retards d'exécution engendrent un sentiment d'incertitude chez les soldats démobilisés et les anciens combattants du FMLN et dans leurs familles, rendent leur retour à la vie normale difficile et freinent le démarrage d'activités productives durables.

18. Le Gouvernement salvadorien et ceux qu'intéressent la consolidation de la paix et la prospérité du pays doivent continuer à appuyer les efforts qui sont faits pour donner suite au plus tôt aux engagements contractés en vertu des Accords et prendre de nouvelles initiatives pour assurer le fonctionnement des institutions démocratiques, la réinsertion des anciens combattants et des soldats démobilisés et l'amélioration des conditions de vie des groupes pauvres touchés par le conflit. Dans cette perspective, il est particulièrement urgent : a) d'assurer la réinstallation des anciens combattants, des soldats démobilisés et de la population civile, et notamment de fournir l'infrastructure économique et sociale de base; b) de prendre des mesures pour accélérer le transfert des terres, l'octroi de crédits (pour l'équipement et les facteurs de production fongibles) et la fourniture permanente d'une assistance technique; et c) d'améliorer le fonctionnement et l'efficacité de la Police nationale civile.

19. Le relèvement national et la démocratisation ont fait des progrès considérables depuis la signature des Accords de paix. Cependant, le pays continue d'avoir besoin de l'appui de la communauté internationale, sans la coopération technique et financière de laquelle il est peu probable qu'il parviendra à accélérer sa croissance économique, à poursuivre son relèvement, à continuer à améliorer les conditions de vie des plus pauvres et à consolider la paix et la démocratie. Par ailleurs, il faudra que le Gouvernement et les donateurs s'entendent rapidement sur les modalités de versement de l'aide que ces derniers se sont engagés à fournir et sur les projets qui devraient permettre de rattraper les retards du démarrage ou de l'exécution des programmes.

20. La communauté internationale a répondu généreusement à l'appel lancé pour financer les projets d'infrastructures de base, d'amélioration des services sociaux et d'autres projets d'ordre social mais la réponse qu'elle a apportée aux appels de fonds visant à financer des programmes indispensables à la consolidation et qui découlent directement des Accords concernant notamment la création et le renforcement des institutions démocratiques et l'accès à la terre n'a pas été très satisfaisante.

21. Le processus de démocratisation devrait permettre aux citoyens de participer davantage au développement économique et social du pays. Le relèvement national et les programmes d'assistance aux couches pauvres de la population touchées par le conflit auront plus d'efficacité si le Gouvernement décentralise l'administration et associe la société civile à l'élaboration et à l'exécution des projets. Pour mettre en place des normes et des dispositifs permettant aux assistés de se prendre en charge, il faudra une solide assistance

/...

technique qui pourra être financée en restructurant les dépenses publiques, en augmentant les recettes budgétaires et en réorganisant l'aide extérieure.

#### IV. RELÈVEMENT ET DÉMOCRATISATION : LES ACQUIS

##### A. Besoins financiers et réponse de la communauté internationale

22. À la réunion du Groupe consultatif qui s'est tenue à Paris en avril 1993, le Gouvernement salvadorien a exposé à la communauté internationale les besoins financiers prioritaires définis dans les Accords de paix. Ces besoins concernent : a) l'exécution du plan de relèvement national; et b) la création et le renforcement des institutions démocratiques et la réinsertion économique et sociale des anciens combattants et des soldats démobilisés.

23. Le montant total des dépenses prioritaires pour consolider la paix et financer le relèvement national au cours de la période 1993-1996 a été estimé à 1,533 milliard de dollars dont 26 % peuvent être fournis par le Gouvernement. Les négociations menées par ce dernier depuis 30 mois, parfois avec l'appui d'organismes des Nations Unies, lui ont permis d'obtenir de la communauté internationale qu'elle s'engage à fournir 577 millions de dollars de dons et de prêts.

24. Indépendamment des démarches qu'il faudra entreprendre pour obtenir le décaissement de l'aide promise, il faudra couvrir par des fonds extérieurs divers besoins prioritaires pour la période de 1994-1996 se chiffrant à plus de 550 millions de dollars. De source officielle, le Gouvernement salvadorien s'emploie à obtenir de plusieurs donateurs 118 millions de dollars de prêts et dons supplémentaires au titre de la coopération pour financer le plan de relèvement national, notamment la création de nouvelles institutions démocratiques, la réinsertion des anciens combattants et des soldats démobilisés et la lutte contre le paupérisme.

25. Le financement des activités de consolidation de la paix se heurte à un obstacle majeur, à savoir la diminution, à partir de 1994, de l'aide fournie par plusieurs donateurs. Selon le rapport du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) sur la coopération technique et financière en faveur d'El Salvador au cours de la période 1992-1995, il est manifeste que cette coopération tend à diminuer en dépit de la participation de nouveaux donateurs depuis 1992.

##### B. Avancement des projets

26. Sur la base des Accords de paix, le Gouvernement salvadorien a élaboré divers programmes et projets qui ont pour objet : a) de réinsérer économiquement et socialement les anciens combattants du FMLN et les soldats démobilisés des forces armées et régler les problèmes d'occupation des terres par les "tenedores"; b) satisfaire les besoins économiques et sociaux des groupes les plus touchés par le conflit et d'améliorer les conditions de vie des plus pauvres; et c) de renforcer les institutions démocratiques.

27. L'annexe au présent rapport décrit les progrès réalisés, en 1993-1994, dans la mise en oeuvre des principaux programmes et projets de relèvement national et

/...

de renforcement de la démocratie. Plusieurs des initiatives donnant suite aux engagements énoncés dans les Accords de paix ont été mises au point avec la participation des signataires. Les procédures de concertation touchant l'établissement et l'exécution des projets de réinsertion des anciens combattants du FMLN ont été mises au point avec l'appui de la Mission d'observation des Nations Unies en El Salvador (ONUSAL) et, dans certains cas, avec la participation du PNUD.

28. Le dialogue s'est poursuivi et la concertation qui s'est instaurée a facilité l'exécution de plusieurs projets de réinsertion et a permis de résoudre certains problèmes et d'examiner la conception et les modalités d'exécution des projets. L'exécution des projets a été gravement compromise par l'insuffisance des ressources, par les retards de décaissement des fonds, tant intérieurs qu'extérieurs, les délais subis par diverses initiatives qui conditionnent l'exécution de certains projets ainsi que par le manque de précédents auxquels on puisse se référer pour faciliter la prise de décisions.

29. Pour exécuter les projets de réinsertion, de relèvement et d'assistance aux populations touchées par le conflit, il a été fait appel à des organisations non gouvernementales et à des organismes représentatifs de la société civile ainsi qu'à des institutions et organismes gouvernementaux. De nombreuses organisations non gouvernementales continuent de venir en aide, dans certaines régions, aux populations touchées par le conflit grâce aux contributions de plusieurs donateurs, qu'elles canalisent. On ne dispose pas d'informations détaillées sur ce type de projets qui puissent figurer dans le présent rapport.

30. Indépendamment des ressources budgétaires affectées au financement des programmes et projets intéressant les domaines visés dans l'annexe, des fonds ont été fournis ou promis par divers mécanismes de coopération. Ces fonds permettent de poursuivre le processus engagé mais cela ne suffit pas pour répondre à toutes les demandes importantes et à tous les besoins prioritaires. Depuis 1992, la communauté internationale a répondu à plusieurs demandes d'aide par des prêts ou des dons fournis soit au titre de la coopération bilatérale (Allemagne, Autriche, Australie, Canada, Danemark, Espagne, États-Unis d'Amérique, France, Italie, Japon, Norvège, Pays-Bas, province chinoise de Taiwan, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède et Suisse), soit au titre de la coopération multilatérale (institutions spécialisées et organismes des Nations Unies, Banque centraméricaine d'intégration économique, Banque interaméricaine de développement, Banque internationale pour la reconstruction et le développement et Union européenne).

#### Note

<sup>1</sup> A/46/864-S/23501, annexe; voir Documents officiels du Conseil de sécurité, quarante-septième année, Supplément de janvier, février et mars 1992, document S/23501.

ANNEXE

Avancement des principaux programmes et projets de  
reconstruction nationale

A. Réinsertion économique et sociale des anciens combattants du  
FMLN et des soldats démobilisés et problème de l'occupation  
des terres

1. Les projets de réinsertion visent à reconstruire le potentiel de production national en favorisant la reconstitution du tissu social et le retour à la vie civile. Pour créer des emplois et offrir une source de revenus permanente aux anciens combattants du FMLN, aux soldats démobilisés et aux ruraux dont le sort est directement lié au leur, on a mis en place dans les villes et les campagnes des programmes d'éducation et de formation, d'assistance technique, de crédit, d'accès aux terres (zones rurales) et d'amélioration de l'habitat. Les principales activités de ces deux dernières années ont été des projets à court terme.

2. Le programme gouvernemental d'appui à la réinsertion, élaboré au troisième trimestre de 1992, prévoyait que 10 944 anciens combattants du FMLN et 30 000 soldats démobilisés bénéficieraient de projets divers. Sept mille sept cent treize anciens combattants devaient bénéficier de projets de réinsertion en milieu rural et 3 231 de projets de réinsertion en milieu urbain tandis que 15 000 soldats démobilisés devaient se réinsérer dans des activités en milieu urbain et un nombre égal en milieu rural, en particulier dans le secteur agricole. Aux termes des Accords de paix, quelque 25 000 occupants sans titre qui avaient exploité la terre pendant le conflit ("tenedores"), se verraient octroyer des titres dans le cadre du programme de réinsertion. Un petit nombre de ces occupants sans titre ont bénéficié des programmes de formation agricole organisés pour les anciens combattants et les soldats démobilisés.

3. La plupart des anciens combattants, des soldats démobilisés et des "tenedores" et leur famille ont souffert du retard d'exécution des projets de réinsertion en milieu urbain et rural, comme on le verra par la suite. Il faut au plus vite assurer la réinsertion en milieu rural et urbain des soldats démobilisés qui n'ont jusqu'ici pas bénéficié de projets spécifiques. Près de la moitié des bénéficiaires prévus dans les Accords de paix attendent encore.

4. La démobilisation de la police nationale doit se terminer en novembre 1994 : il faudra également songer à la réinsertion des 6 000 membres de ce corps de sécurité qui est petit à petit remplacé par la nouvelle police nationale civile. Le Gouvernement a commencé à orienter 2 600 de ces policiers et entend élaborer des projets de réinsertion urbaine et rurale analogues à ceux qui sont exécutés en faveur des anciens combattants et des soldats démobilisés. Le Gouvernement a, par l'intermédiaire du Secrétariat à la reconstruction nationale, ouvert des crédits pour amorcer ces activités pour lesquelles il faudra cependant un financement complémentaire.

/...

### 1. Réinsertion en milieu rural

5. Le nombre de personnes ayant bénéficié depuis 1993 des projets de réinsertion en milieu rural a été inférieur à celui qui avait été initialement prévu en 1992, d'où un accroissement du nombre de demandeurs d'emploi dans les zones urbaines alors qu'aucune solution à moyen ou à long terme n'a été proposée.

6. L'état d'avancement de chacun des projets de réinsertion rurale est décrit plus loin. Globalement, la situation est la suivante : a) à la mi-août les formalités étaient achevées pour 11 936 seulement des 40 648 dossiers de transfert de terres prévus par les Accords; b) 8 800 anciens combattants, démobilisés et "tenedores" sur les 11 531 initialement prévus bénéficieront du programme ordinaire d'assistance agricole pour la campagne de 1993-1994; c) des fonds ont été obtenus qui ont permis d'entamer des projets pour loger d'urgence 6 000 anciens combattants et démobilisés; un projet de construction de logements pour quelque 3 000 anciens combattants et démobilisés a démarré dans le département d'Usulután grâce à un financement de l'Union européenne. Un projet de construction de 1 935 logements équipés pour des anciens combattants a été lancé dans d'autres départements du pays; d) au cours des deux dernières campagnes agricoles (1993-1994, 1994-1995), 8 843 prêts de campagne ont été accordés (ce qui ne correspond pas nécessairement au même nombre de bénéficiaires).

7. Le programme de transfert des terres est un des éléments fondamentaux des Accords de paix et une condition nécessaire au succès d'autres initiatives. Il est basé sur une proposition formulée par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies le 13 octobre 1992, qui, une fois acceptée par les parties intéressées, est devenue un additif des Accords de paix. Le programme prévoit le transfert de terres à un maximum de 47 500 personnes, y compris jusqu'à 7 500 combattants du FMLN, 15 000 membres démobilisés des forces armées et 25 000 "tenedores". Comme on l'a indiqué plus haut, les accords prévoient 40 648 bénéficiaires, dont 29 % ont obtenu leurs titres fonciers.

8. Jusqu'en octobre 1993, seules 8 % des terres visées par le programme avaient été transférées à des anciens combattants. Cela tient en partie à la complexité de la procédure, au manque de ressources pour financer le programme, à la difficulté qu'il y a de trouver des personnes pour occuper certaines propriétés et aux modifications des prix de vente des propriétés. En août 1994, seuls 8 936 bénéficiaires du FMLN (31 %) et quelque 3 000 bénéficiaires des forces armées (25 %) avaient obtenu leurs titres fonciers. Ces chiffres montrent qu'une fois de plus le programme stagne. À la fin d'avril, 11 585 personnes avaient reçu leurs titres fonciers et à la mi-août, ce nombre n'était passé qu'à 11 936, soit moins que l'objectif de 12 000 que le Gouvernement et le FMLN avaient pensé pouvoir atteindre à la fin de 1993 (voir S/1994/561, par. 67 et S/1994/1000, par. 28).

9. À la mi-novembre 1993, le Gouvernement, en coopération avec le FMLN et l'ONUSAL, a proposé un plan pour accélérer le rythme du transfert des terres, ce qui a suscité un nouveau débat parce que cela risquait de modifier le nombre de

/...

bénéficiaires, qui avait été convenu entre les parties. Depuis lors, d'autres plans ont été arrêtés par les parties, sans que l'exécution du programme s'en soit trouvée améliorée.

10. Pour appuyer le processus de réinsertion rurale, divers programmes d'assistance technique agricole, de logement et de crédit ont été lancés en 1993-1994. Tous dépendent dans une large mesure de l'avancement du programme de transfert de terres et de la disponibilité de crédits, ainsi que des contributions de la communauté internationale. L'Union européenne a concentré son action dans le département d'Usulután où elle est venue en aide à 1 500 anciens combattants du FMLN et à 1 500 soldats démobilisés. Pour couvrir les besoins de 5 000 anciens combattants et "tenedores" et ceux de 1 300 soldats démobilisés dans les autres départements, il a fallu compter sur d'autres bailleurs de fonds comme l'Allemagne, le Danemark, les États-Unis, la Norvège et la Suède. Des organisations non gouvernementales participent à l'exécution des projets de construction de logements temporaires et d'assistance technique.

11. La formation agricole fournie à des anciens combattants et des soldats démobilisés pendant la période 1992-1993 s'est poursuivie dans le cadre d'un nouveau programme. Au cours de la campagne agricole précédente (1993-1994), des anciens combattants, démobilisés et "tenedores" ont bénéficié de plusieurs projets d'assistance technique pour les activités agricoles, la gestion du crédit et la formation de promoteurs et d'agriculteurs pilotes. Ces projets devaient toucher 11 531 bénéficiaires entre août 1993 et mai 1994 (5 280 anciens combattants, 5 031 soldats démobilisés et 1 220 "tenedores"). Les objectifs n'ont pas été atteints.

12. Afin d'installer les nouveaux paysans et leurs familles dans des conditions décentes, on a entrepris, à partir du dernier trimestre de 1993, un ensemble de projets visant à leur fournir des logements temporaires dans le cadre d'un programme d'auto-assistance et d'entraide. Divers systèmes et mécanismes ont permis de mobiliser des ressources et de fournir des matériaux à 6 000 ruraux pour qu'ils se construisent un logement de fortune en plus des 3 000 logements permanents prévus pour le département d'Usulután. Grâce à la construction de logements minimums, 2 100 personnes disposeront au moins de latrines chez elles, en attendant que le reste des anciens combattants et des démobilisés puissent également y prétendre. Les 6 000 paysans ont été formés dans des domaines liés à la conservation de l'environnement et à la gestion des ressources ainsi qu'à l'utilisation des systèmes d'auto-assistance. Le programme de construction de logements minimums a souffert des retards du programme de transfert de terres parce que la saison des labours et des semailles étant passée, il était impossible de garantir la présence des bénéficiaires dans les propriétés transférées. On estime que 1 935 anciens combattants – sans compter ceux du département d'Usulután – bénéficieront au cours de la période 1994-1995 du nouveau programme de construction de logements équipés dont le coût s'élève à 6,9 millions de dollars et qu'un nombre égal de soldats démobilisés bénéficieront d'un projet en préparation.

13. Depuis la formulation initiale du programme de réinsertion, on avait décidé d'octroyer aux anciens combattants et aux soldats démobilisés un crédit de 15 580 colones (environ 1 780 dollars des États-Unis) à moyen terme (cinq ans, période de grâce d'un an et taux d'intérêt de 14 %) afin qu'ils puissent se

/...

lancer dans la production. Pour le bénéficiaire, ce crédit correspondrait à celui octroyé pour le transfert de terres et éventuellement pour le logement (40 % du coût de celui-ci). Entre le début de la campagne agricole de 1993-1994 et le 31 juillet 1994, 7 580 personnes sur 12 000 ont obtenu un crédit agricole, soit au total plus de 10 millions de dollars des États-Unis financés par un fonds fiduciaire créé à la Banque de développement agricole. Au titre de son projet d'aide aux soldats démobilisés et aux anciens combattants dans le département d'Usulután, dont ont également bénéficié quelques "tenedores", l'Union européenne a décaissé 1 860 000 dollars de crédits au profit de 2 055 bénéficiaires.

## 2. Réinsertion en milieu urbain

14. Pour appuyer la réinsertion économique et sociale des anciens combattants et des soldats démobilisés qui ont opté pour la ville, un programme de formation administrative, commerciale et technique d'une durée de six mois pour les métiers de l'industrie et des services a été mis au point. Une fois leur stage terminé, les participants se verraient octroyer des crédits d'un montant équivalent à 2 300 dollars des États-Unis, remboursables en cinq ans au taux d'intérêt de 14 %. Ce projet a été beaucoup retardé en raison de difficultés d'élaboration et de divers problèmes d'exécution. Il a dû être reformulé en partie en raison de la pression exercée par les bénéficiaires mêmes qui avaient refusé de participer aux projets de réinsertion en milieu rural à cause des incertitudes résultant du retard du programme de redistribution des terres et du manque de ressources pour la construction de logements et les crédits d'investissement.

15. Entre 1993 et le premier semestre de 1994, 1 685 anciens combattants du FMLN et 6 239 soldats démobilisés ont suivi cette formation. Au mois d'août, 1 310 anciens combattants et soldats démobilisés ont obtenu d'un fonds fiduciaire 7,6 millions de dollars de crédits pour s'insérer dans les secteurs de l'industrie et des services. Ce crédit a servi à financer de petits investissements surtout dans le secteur tertiaire. La formation et la gestion du crédit sont assurées par des organismes privés de développement social.

16. Par ailleurs, en avril 1993, un programme de réinsertion économique a été lancé au profit de hauts responsables et de cadres moyens du FMLN. Ses principales composantes sont : formation technique et administrative; conseils pour l'identification, la formulation et l'exécution de projets de création de petites entreprises; financement de la construction de logements. Chaque participant a perçu une allocation mensuelle pour subvenir à ses besoins pendant les six mois du stage. On prévoit que la plupart des bénéficiaires établiront leurs activités en zone urbaine.

17. Ce programme qui s'est achevé en mars 1994 a permis de donner une formation technique à 190 personnes, et administrative à 410, dont 60 ont pu accéder à des programmes de formation supérieure en gestion, grâce à leur formation professionnelle antérieure et à leur expérience. Par ailleurs, le Gouvernement a entrepris des démarches pour obtenir un prêt qui permettra d'octroyer des crédits à ces responsables et cadres intermédiaires du FMLN grâce au concours d'un fonds fiduciaire qui sera administré par la Caisse nationale du logement populaire (FONAVIPO).

/...

18. Cette phase a été suivie d'une phase d'assistance technique pour l'identification et l'élaboration de projets de création de micro-entreprises ou de petits commerces. Le programme de crédit a débuté en mai 1994 et durera au moins cinq ans. Le coût du projet s'élève à 4 millions de dollars dont 2,5 millions pour le financement des crédits par le biais d'un fonds fiduciaire administré par une fondation privée. Les procédures administratives, les garanties requises et les modalités de décaissement sont celles du régime ordinaire de financement des petites entreprises, ce qui risque de nuire à l'exécution du projet et à son objectif de réinsertion. De récentes études ont montré que les entreprises créées par les anciens combattants n'étaient viables que si elles bénéficiaient d'une assistance technique supplémentaire pour la mise en place et le démarrage.

19. Une autre activité importante pour la réinsertion des anciens combattants et des soldats démobilisés est le programme de bourses de perfectionnement professionnel et technique dont ont bénéficié jusqu'ici 1 200 personnes (699 provenant du FMLN et 501 des forces armées) pour finir leurs études universitaires (78 % des bénéficiaires), préparer le baccalauréat (7,7 %), suivre une formation technique (3,7 %) ou d'autres types de formation (10,6 %). Les ressources approuvées pour ce programme dépassent les 9 millions de dollars; la durée des bourses peut atteindre quatre ans pour certains bénéficiaires.

### 3. Assistance aux invalides de guerre

20. Le Secrétariat à la reconstruction nationale est venu en aide à 3 000 invalides de guerre du FMLN, auxquels il fournit en permanence un logement, des prothèses et des médicaments. Vingt-six d'entre eux ont bénéficié de la rééducation nécessaire. Le coût total du programme pour la période 1993-1994 s'est élevé à 4,3 millions de dollars. Pour amorcer leur réinsertion économique, 1 019 bénéficiaires ont suivi les formations décrites plus haut dans les domaines de l'agriculture, de l'industrie et des services.

21. Le Secrétariat à la reconstruction nationale a aidé à la formation et à la réinsertion de 144 soldats démobilisés pour un coût de près de 700 000 dollars pendant la période 1993-1994.

### B. Assistance aux populations touchées par le conflit

22. Le Plan de relèvement national comprend un volet d'investissements économiques et sociaux sur cinq ans (1992-1996) destinés à répondre aux besoins économiques et sociaux des populations pauvres touchées par le conflit, dans 115 des 262 municipalités créées dans le cadre de l'organisation politique administrative du pays; la population visée est de 1,8 million d'habitants. L'utilisation de ces investissements, axés sur la reconstruction et l'assistance aux populations pauvres, est du ressort d'institutions gouvernementales qui interviennent directement dans l'élaboration et l'exécution des projets. À cela s'ajoutent les investissements faits au titre de projets divers portant sur des zones géographiques spécifiques.

## 1. Secrétariat à la reconstruction nationale

23. Le Secrétariat à la reconstruction nationale, créé par le Gouvernement pour coordonner l'exécution du Plan de relèvement national, a axé en 1992 ses activités sur la phase d'urgence de ce plan et il en a abordé à partir de 1993 la phase à moyen terme, caractérisée par l'exécution de projets ayant des incidences majeures sur les niveaux de développement économique et social. Outre qu'il a la responsabilité des projets de réinsertion économique et sociale et du Programme de transfert de terres, présentés aux paragraphes précédents, le Secrétariat porte ses efforts sur d'autres groupes de population touchés par le conflit. Chargé d'approuver des projets et de leur fixer un rang de priorité, il coordonne à cet effet son action par l'intermédiaire des mairies municipales, lesquelles, après consultations avec les collectivités, transmettent les priorités les plus urgentes. Le Secrétariat est chargé de promouvoir des projets dans les secteurs de la production, des infrastructures et des équipements scolaires et sanitaires, de la protection de l'environnement, des infrastructures économiques et sociales et du renforcement des municipalités.

24. En 1993, le Secrétariat a approuvé, dans le cadre du Plan, l'exécution de projets dans neuf domaines importants, pour un coût d'environ 24 millions de dollars des États-Unis, dont ont bénéficié 650 000 personnes. Trente pour cent des sommes investies provenaient d'organisations non gouvernementales, 20 % des mairies municipales et le reste d'institutions gouvernementales. Les projets exécutés en 1993 ont essentiellement porté sur l'amélioration et la construction de voies d'accès, l'électrification des communes, l'amélioration et la construction d'écoles, la construction d'infrastructures de fonctionnement des municipalités et l'approvisionnement en eau. Les départements qui ont bénéficié des investissements les plus importants ont été ceux de Chalatenango, Usulután et Morazán. Selon des informations fournies par le Secrétariat, le nombre d'emplois créés pendant cette année s'est élevé à 7 215.

25. Le programme exécuté pendant l'année en cours permettra de financer divers projets pour un montant approximatif de 35 millions de dollars. Selon la planification du Secrétariat, les principaux investissements porteront sur l'amélioration et la construction de chaussées, la mise au point d'études de faisabilité, l'octroi de crédits agricoles, l'électrification des communes et la formation à des activités de production. Grâce à ces diverses initiatives, on espère créer au minimum 7 500 nouveaux emplois.

## 2. Fonds d'investissement social

26. Autre institution directement liée au processus de reconstruction, le Fonds d'investissement social accorde son aide à des populations pauvres, y compris aux populations déracinées par le conflit. Le Fonds appuie et finance des projets d'infrastructure et d'équipement dans les domaines de l'éducation et de la santé, de la protection de l'environnement, de l'amélioration des logements et des infrastructures collectives, ainsi que des programmes de nutrition destinés aux groupes vulnérables, de formation et d'assistance techniques dans le domaine de la production, de construction d'infrastructures et d'équipements de centres de formation de main-d'oeuvre qualifiée.

/...

27. En 1993, le Fonds a approuvé, pour un montant de près de 30 millions de dollars des États-Unis, 2 022 projets, dont 1 407 ont été menés à terme, représentant des investissements de plus de 22 millions de dollars. Les communautés de la zone rurale ont été les bénéficiaires de 70 % des projets et de plus de 65 % des investissements correspondants.

28. Au cours de l'année dernière, les départements présentant les indices de pauvreté les plus élevés ont bénéficié des investissements les plus importants par habitant. Les principales initiatives ont été le financement de projets dans les domaines de l'éducation (57,2 %) et de la santé, ainsi que de l'assainissement et de l'approvisionnement en eau potable (22 %); ces projets auxquels se sont ajoutées d'autres initiatives ont touché quelque 563 000 personnes. En ce qui concerne l'origine des projets soumis à l'examen du Fonds, 61 % d'entre eux ont été élaborés par la communauté, 19 % par des institutions gouvernementales et le reste par des organismes non gouvernementaux et par des mairies municipales.

29. Le Fonds ayant continué à élargir son champ d'action, il y a lieu de souligner qu'en 1994 de nouveaux investissements ont été approuvés visant le relèvement des niveaux de revenu, la formation professionnelle et la protection de l'environnement. Au mois de mai de 1994, le Fonds avait approuvé 533 projets dans des domaines divers, pour un montant dépassant les 11,5 millions de dollars.

### 3. Autres initiatives

30. Dans le cadre de l'aide à l'agriculture et à l'élevage pour les populations pauvres touchées par le conflit, on a poursuivi l'exécution du projet d'"Assistance technique en faveur du développement des produits agricoles de la région paracentrale" (dans les départements de San Vicente et Cabañas), initiative financée par le Fonds international de développement agricole (FIDA), le PNUD et la Banque centraméricaine d'intégration économique pour un montant de 15 millions de dollars, dont les bénéficiaires doivent être 7 000 petits exploitants agricoles. Pendant la période allant d'avril 1993 à mai 1994, 1 137 producteurs ont bénéficié d'un crédit (0,5 million de dollars) qui a porté sur des domaines divers : formation à l'agriculture durable, conservation des sols, participation de la femme, organisation, commercialisation et assistance technique dans le domaine agricole. Environ 20 % des bénéficiaires sont des anciens combattants, des soldats démobilisés et des "tenedores". Il a été créé, de concert avec les producteurs, 25 "fermes modèles", qui serviront de centres de démonstration et d'utilisation des techniques appropriées. Un des problèmes que soulève ce projet tient au fait que 70 % des producteurs de la zone sont des fermiers et que 30 % seulement sont des propriétaires. Preuve qu'il est nécessaire de financer l'acquisition de terres, vu que les producteurs afferment normalement les terres pour deux ans, ce qui rend difficile tout développement agricole durable. On estime que la campagne actuelle permettra de porter une assistance à plus de 2 000 agriculteurs.

31. Pendant le premier semestre de 1994, on a entrepris le "Projet de développement en faveur des populations touchées par le conflit dans le département de Chalatenango", en procédant d'abord à l'organisation et à la mise en place des mécanismes requis pour son exécution. Cette initiative, lancée par

/...

le FIDA, est financée par le FIDA lui-même et d'autres donateurs, dont l'Union européenne et le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM). Le coût estimatif du projet pour une période de six ans s'élève à 39 millions de dollars, contribution gouvernementale comprise, et ce projet est destiné à 11 000 petits exploitants agricoles et directeurs de micro-entreprises, dont des anciens combattants du FMLN.

32. En 1993-1994, le Programme de développement en faveur des personnes déplacées, des réfugiés et des rapatriés (PRODERE) qui en est à son étape finale et qui a visé cinq départements (55 municipalités) et 165 000 personnes, a marqué le point de départ d'un processus de transfert et de transition selon lequel les institutions gouvernementales et la société civile auront la responsabilité du suivi et de la conduite des principaux projets inclus dans cette initiative (production et emploi, santé, éducation, infrastructures et promotion des droits de l'homme). Au titre de la concertation prévue par ce programme, qui est financé par l'Italie et géré par le PNUD, il a été créé dans les départements de Chalatenango et Morazán les Agences de développement local, en tant que mécanismes chargés d'harmoniser, après avoir fixé des priorités, l'utilisation de ressources provenant de transferts locaux et d'aides extérieures, afin de promouvoir des projets liés à des activités de production et des investissements.

#### 4. Infrastructures de base

33. Dans le cadre du Plan de relèvement national, la remise en état et la reconstruction des infrastructures de base est une oeuvre de longue haleine. Il faut faire des études techniques et économiques pour définir les meilleures solutions sur le plan de la construction et entreprendre des démarches pour en obtenir le financement, notamment par des prêts. La remise en état des infrastructures de base doit tenir compte des impératifs de la croissance économique et leur extension est liée au développement socio-économique du pays.

34. En 1993 et 1994, la Direction générale des ponts et chaussées a entrepris la remise en état de routes et la construction de ponts, dans le cadre du Plan, et a lancé 32 projets pour un montant de 3,84 millions de dollars. Le coût total de l'opération pour la période 1993-1995 s'élève à 6,22 millions de dollars.

#### C. Renforcement des institutions démocratiques

35. Les engagements découlant des Accords de paix ont entraîné la création et le renforcement d'institutions démocratiques, le but visé étant de jeter les bases d'un nouveau modèle socio-économique, démocratique et participatif.

##### 1. Système judiciaire

36. Les Accords de paix ont rendu nécessaire une réforme judiciaire profonde, qui aille au-delà des modifications apportées au système depuis 1985. Entre 1992 et 1994, les efforts de l'État salvadorien, qui a bénéficié d'une assistance financière complémentaire de la part de la communauté internationale, ont permis d'élaborer et d'approuver des lois régissant le système judiciaire. En 1992, on a apporté des réformes à la Constitution dans le but de renforcer le

/...

Conseil national de la magistrature. En 1994, on a décidé d'apporter des réformes constitutionnelles concernant l'administration de la justice et les garanties d'une procédure régulière, réformes qui doivent être ratifiées par la législature actuelle. Pendant cette période, plusieurs instruments juridiques ont été approuvés, notamment le Code de la famille, le Code de procédure familiale, la loi relative aux jeunes délinquants, la loi du Conseil national de la magistrature, et des réformes ont été apportées à la loi sur l'organisation judiciaire. On a par ailleurs mis au point les nouveaux Code pénal et Code de procédure pénale, la loi sur l'organisation pénitentiaire et la loi d'habeas corpus, qui sont actuellement soumis à l'approbation de l'Assemblée législative. D'autres lois comme la nouvelle loi sur l'organisation judiciaire et la loi de l'amparo sont présentement à l'étude.

37. Le processus de modification et de renforcement du système judiciaire a amené à prendre, avec l'aide de l'Agency for International Development des États-Unis, des mesures importantes visant à améliorer les systèmes administratifs judiciaires, à renforcer sur le plan institutionnel le Conseil national de la magistrature et l'École de magistrature et à mettre au point de nouvelles méthodes de planification dans le secteur judiciaire. Les travaux des commissions, la publication des nouveaux codes, l'appui apporté à la Cour suprême de justice et au Ministère de la justice prouvent qu'un bon départ a été pris qui permettra de mener la réforme judiciaire à son terme.

38. Les progrès réalisés dans les réformes de la Constitution et du droit secondaire ont permis de pallier en partie les faiblesses des institutions qui constituent le système de l'administration de la justice. Toutefois, ces faiblesses continuent d'être une source d'impunité dans des cas de violation des droits de l'homme en El Salvador et c'est là un facteur qui concourt à la multiplication des cas de criminalité. Une étude menée en juin 1994 par l'ONUSAL montre qu'aucune personne n'a été jugée et condamnée au motif d'un des 75 cas les plus graves de violations du droit à la vie qui ont été dénoncés ces deux dernières années. La nouvelle Cour suprême de justice, élue en août 1994 à l'unanimité des partis politiques, et dont on pense qu'elle est la meilleure qu'El Salvador ait jamais eue, a déjà amplement prouvé sa volonté de moderniser, d'épurer et de réformer le système.

39. La poursuite des réformes exige l'apport d'une assistance technique et financière pour rendre plus efficace l'action de la nouvelle Cour suprême de justice dans la conduite des procédures et la planification du secteur judiciaire, et même pour aider les juges dans l'accomplissement de leurs fonctions. Selon cette nouvelle approche de la réforme judiciaire, la formation professionnelle des avocats et des juristes est indispensable, car le nonaccès à la justice et l'absence de protection juridique qui en résulte pour la très grande majorité des Salvadoriens constituent un facteur d'exclusion grave. À cet égard, il faudra apporter un soutien à des programmes concernant l'aide judiciaire, mis au point par des organisations non gouvernementales.

40. L'amélioration de l'administration de la justice va de pair avec le respect des droits de l'homme; la Police nationale civile et l'École nationale de sécurité publique sont organisées de sorte à lier leurs activités à celles des juges. On s'efforce par ailleurs de promouvoir la coordination interinstitutions liée à l'activité des juges (Bureau du Procureur général

/...

chargé de la défense des droits de l'homme, Bureau du défenseur public, Ministère public, Police nationale civile et École nationale de sécurité publique).

41. Il est indispensable d'intensifier les activités concernant la divulgation, la connaissance et l'application des lois nationales en El Salvador, en formant des professeurs et des étudiants d'université, en réformant les programmes d'études et en apportant une assistance technique aux députés de l'Assemblée législative dans l'élaboration et l'approbation des lois, ainsi qu'au Ministère de la justice.

## 2. Processus électoral

42. Depuis juin 1992, le Tribunal électoral suprême, en tant qu'institution démocratique née de l'Accord de paix, a pour mission première de garantir un processus électoral transparent, libre et participatif. La communauté internationale a appuyé les efforts du Gouvernement en mobilisant des ressources pour financer l'exécution des programmes préparés par le Tribunal pour l'établissement des listes électorales, la délivrance des cartes d'électeur et la formation, l'information et la participation de la population. L'ONUSAL a surveillé et appuyé le processus, depuis l'établissement des listes, la délivrance des cartes et l'inscription des électeurs jusqu'aux scrutins des 20 mars et 24 avril 1994.

43. C'est à la suite d'un appel lancé par le PNUD à la communauté internationale que l'essentiel de la coopération extérieure nécessaire pour appuyer le processus électoral a pu être obtenu. Les initiatives prises ont permis de consolider le processus électoral, en apportant un appui institutionnel au Tribunal électoral suprême sous forme de personnel technique et de matériel, d'activités de formation et d'information, de fournitures pour la délivrance des cartes d'électeur et de ressources pour assurer le fonctionnement du Conseil de vigilance qui comprend des représentants de tous les partis politiques.

44. Grâce au plan d'établissement des listes électorales et de délivrance de cartes d'électeur, plus de 700 000 cartes d'électeur ont pu être délivrées, toutefois, on estime que 10 % des personnes qui avaient demandé leur inscription sur les listes électorales n'y figurent pas. Il y a 2 350 000 électeurs inscrits, soit environ 85 % de la population en âge de voter.

45. Le taux de participation au scrutin du 20 mars 1994 a atteint 52,6 %. À cette occasion, 84 députés à l'Assemblée législative (dont 20 qui, outre leur mandat national, doivent siéger au Parlement centraméricain), 262 maires et conseillers municipaux, le Président et le Vice-Président de la République ont été élus. Pour ces deux dernières fonctions, aucun parti ou coalition n'ayant obtenu la majorité absolue, un deuxième tour de scrutin a dû être organisé, en avril de la même année, auquel ont participé 45,8 % des inscrits.

3. Académie nationale de sécurité publique (ANSP)  
et police nationale civile (PNC)

46. L'Académie nationale de sécurité publique, institution chargée de former la nouvelle police nationale civile, a poursuivi ses activités en 1993 et 1994. Au 6 septembre, elle avait formé 5 543 agents et 104 cadres moyens et supérieurs. À l'issue de la première étape de son fonctionnement, il est prévu que l'Académie atteigne, avec toutefois un certain retard, l'objectif fixé dans les Accords, à savoir former 5 700 agents et 240 cadres. La police nationale civile a été déployée partiellement dans les 14 départements du pays et devrait être présente sur la totalité du territoire d'ici à la fin de septembre 1994.

47. En dépit des progrès réalisés, le Gouvernement a annoncé qu'en raison de l'augmentation de la criminalité dans le pays, les effectifs prévus ne seraient pas suffisants pour assurer la pleine protection de la population et a donc décidé de retarder la démobilisation complète de la police nationale (l'ancien organe de sécurité publique) jusqu'en mars 1995. Cette décision a suscité diverses réactions et commentaires au motif qu'elle n'était pas conforme à l'esprit des Accords.

48. L'Académie nationale de sécurité publique et la police nationale civile ont continué de recevoir un appui technique et financier de la communauté internationale, mais cet appui est resté inférieur à leurs besoins. La première bénéficie de l'assistance de 40 instructeurs originaires du Chili, d'Espagne, des États-Unis, de Norvège et de Suède. Il faudra garantir la continuité de cette assistance pour renforcer la formation des policiers dans certains domaines et pour accélérer la formation d'instructeurs nationaux.

49. Les perspectives de développement futur de l'Académie nationale et de la police nationale civile dépendront en grande partie de l'appui politique que le Gouvernement salvadorien continuera de leur fournir, des ressources internes et externes qui pourront être mobilisées en temps voulu et de la confiance et de l'appui dont jouira la police nationale civile auprès de la population. Il est essentiel que la communauté internationale leur conserve son appui si l'Académie nationale de sécurité publique et la police nationale civile doivent s'acquitter de leurs fonctions de formation et de maintien de l'ordre public. La police nationale civile, malgré les problèmes financiers et d'infrastructures que posent son déploiement et la composition de ses divisions spécialisées, continue à être soutenue par la majorité des Salvadoriens qu'elle a pour mission de protéger.

50. D'après des informations fournies par la police nationale civile, celle-ci a besoin essentiellement pour 1993-1994 de 88 067 701 dollars des États-Unis. À ce jour, 55 550 344 dollars, soit 63 % de ce montant ont été trouvés. Restent à obtenir 32 517 357 dollars à répartir entre les rubriques suivantes : locaux et matériel, personnel, travaux de construction et d'aménagement et fournitures et approvisionnements. Sur le montant des crédits engagés à ce jour, le Gouvernement a fourni plus de 43 millions de dollars (77,5 %) et la communauté internationale 12,48 millions.

51. Pendant ses deux premières années de fonctionnement, l'Académie nationale de sécurité publique a adopté des méthodes d'enseignement qui lui ont permis de

/...

former des agents à une nouvelle conception des droits de l'homme. La formation est toutefois trop courte, ce qui fait qu'à leur prise de fonctions les nouveaux agents de la police nationale civile n'ont qu'une connaissance des plus rudimentaires de certains domaines techniques. Cette formation pourrait être renforcée grâce à une coordination plus étroite entre l'Académie nationale de sécurité publique et la police nationale civile. Afin d'optimiser l'utilisation des ressources à l'appui de la démocratie, le Gouvernement devrait améliorer et développer la coordination des activités de la police nationale civile et de l'Académie nationale de sécurité publique, du système judiciaire et du Ministère public, y compris le Bureau du Procureur national chargé de la défense des droits de l'homme.

52. Les textes portant création de l'Académie nationale de sécurité publique prévoyaient un budget initial de 42 millions de dollars des États-Unis pour assurer son fonctionnement de mai 1992 à avril 1994. Depuis, sur la base de données révisées, le budget a été estimé à 75,3 millions de dollars des États-Unis pour la période allant de mai 1992 à décembre 1994. Les nouveaux crédits demandés, outre qu'ils couvrent une période plus longue, comprennent les dépenses de construction, d'équipement et de fonctionnement de l'Académie. Les besoins pour 1993 et 1994 s'élèvent à 64,4 millions de dollars sur lesquels 41,4 millions de dollars des États-Unis (64,3 %) ont été fournis par le Gouvernement et la communauté internationale. Le solde s'élève à 23 millions de dollars des États-Unis, montant nécessaire pour financer les investissements dans les locaux et l'infrastructure et la formation théorique des agents et des cadres.

4. Bureau du Procureur national chargé de la défense  
des droits de l'homme

53. Le Bureau du Procureur chargé de la défense des droits de l'homme a poursuivi ses activités conformément à la loi régissant son fonctionnement. Ses efforts ont porté principalement sur trois fronts : la vérification de la situation des droits de l'homme dans le pays; le renforcement de sa capacité institutionnelle; et des activités éducatives et de promotion. Ses activités ont été appuyées par des contributions financières et une assistance technique de différents donateurs bilatéraux et d'organismes des Nations Unies.

54. Pour ce qui est de la vérification de la situation des droits de l'homme, le Bureau du Procureur a continué de s'acquitter de ses fonctions de tutelle et de protection notamment en ce qui concerne les droits à la vie, à la liberté, et à la sécurité et à l'intégrité de la personne. Le Bureau du Procureur a non seulement fait des enquêtes, mais a aussi aidé et surveillé d'autres institutions publiques chargées de l'administration de la justice et de la protection des droits de l'homme, en particulier en ouvrant des antennes dans différentes régions du pays.

55. Les activités de vérification du Bureau du Procureur ont été appuyées par l'assistance technique de la Division des droits de l'homme de l'ONUSAL. Dans la perspective du départ de l'ONUSAL, qui mettra fin à la surveillance institutionnelle par la communauté internationale, de la situation des droits de l'homme, le Bureau du Procureur a davantage fait appel au concours de la Mission dans ce domaine et dans d'autres.

/...

56. En ce qui concerne le renforcement et le développement des institutions, le Bureau du Procureur doit d'urgence restructurer son organigramme et adopter un programme de formation continue à l'intention de ses fonctionnaires. Il doit en outre améliorer ses procédures et ses méthodes de travail de façon à accroître son efficacité et à pouvoir répondre sans délai aux requêtes de la population partout sur le territoire national, où son action a, jusqu'à présent, été limitée. Pour ce faire, il doit disposer de ressources financières additionnelles.

57. Les activités de promotion et d'éducation en matière de droits de l'homme sont le domaine dans lequel le Bureau du Procureur a le plus progressé et se montre le plus dynamique. Grâce à des programmes d'information et de formation de défenseurs locaux des droits de l'homme, le Bureau du Procureur a fait connaître son mandat à la population et contribue à la sensibiliser aux droits de l'homme. Il a exécuté plusieurs de ses programmes en coopération avec des organisations non gouvernementales nationales et des organismes de coopération internationaux.

58. Les organisations non gouvernementales de défense des droits de l'homme ont joué un rôle clef dans la dénonciation publique des violations des droits de l'homme commises pendant la période de conflit armé. Depuis la signature de l'Accord de paix, qui a amené une diminution de la fréquence des violations des droits de l'homme, et à la suite de la réforme de l'administration de la justice, de nouveaux enjeux et de nouvelles méthodes de travail et de promotion des droits de l'homme sont apparues, par exemple la surveillance des institutions démocratiques par la population. Face à ces nouveaux défis, les ONG ont évolué de façon différente. La recrudescence de la criminalité organisée et la lutte très difficile contre l'impunité exigent de véritables spécialistes que les ONG peuvent fournir. Il est par conséquent plus important que jamais qu'un appui financier continue de leur être apporté.

-----